

**Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 534'000.- en vue de l'aménagement routier aux abords du nouveau collège secondaire au lieu-dit « Derrey le Motty »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption le préavis municipal 21/07 relatif à la demande d'octroi d'un crédit de Fr. 534'000.- en vue de l'aménagement routier aux abords du nouveau collège secondaire au lieu-dit « Derrey le Motty ».

## **1. Préambule**

En matière de sécurisation des voiries, les intentions de la Municipalité, sont basées sur les rapports du bureau Transitec de 2002 (étude sur l'accès au collège), 2004 (étude générale du trafic dans la localité) et 2005 (planification des aménagements).

Quatre étapes d'aménagement des voiries de la commune sont planifiées soit :

- Aménagement routier aux abords du nouveau collège
- Mise en place de zones à 30 km/h dans le village
- Suite des travaux RC 501
- Réalisation de trottoirs et aménagement de la rue du Village

Pour ce qui concerne la zone scolaire, la situation actuelle n'est pas satisfaisante, les accès le long des chemins de la Combe, du Verger et de la Chavanne ne permettent pas une perception claire des zones piétonnières et ne favorisent pas les modes de transport doux. Des mesures concrètes doivent être prises tenant compte de l'augmentation de la circulation aux abords du complexe scolaire (notamment en lien avec la construction du nouveau collège), afin de sécuriser au mieux son accès pour les piétons et les cyclistes et ainsi d'améliorer la sécurité.

La généralisation de zones 30 km/h dans le village est prévue pour 2008-2009 en fonction des possibilités financières de la commune.

Les totems qui équiperont, dans un premier temps, les abords du collège (voir point 2.1) seront installés dans des bacs, afin de pouvoir être transportés, sans frais, à leur place définitive lors du passage général du village à la limitation 30 km/h.

## **2. Projet**

Sur la base de l'analyse détaillée du Bureau d'ingénieurs en circulation Transitec SA, nous avons étudié des mesures de ralentissement et de sécurisation. Il est

prévu d'aménager le secteur du collège en zone de vitesse limitée à 30 km/h avec des carrefours surélevés, des seuils ralentisseurs et des trottoirs.

La circulation restera à double sens ; cela favorisera le ralentissement naturel des véhicules. Il est à noter que le chemin des Choulaïres ne sera à sens unique qu'en de très rares occasions, afin de permettre le parcage de véhicules sur le trottoir nouvellement créé, lors de manifestations importantes ; les travaux sont compris dans le préavis sur le nouveau collège.

La zone de dépose des élèves par les parents, située à l'angle sud-ouest de la parcelle et un arrêt pour les bus sont également compris dans le préavis sur le collège de la Combe.

Ce concept a été présenté à la population en avril 2006.

## **2.1. Zone à 30 km/h**

Mise en place d'une zone à 30 km/h sur les chemins de la Chavanne, des Choulaïres, de la Combe et du Verger. Pose de 5 « totems » 30 km/h marquant l'entrée de la zone. Ces endroits sont visibles sur l'avant projet figurant en annexe.

## **2.2. Aménagement Ch. de la Chavanne**

- Ralentisseur

Un ralentisseur est prévu à l'Est du collège de la Chavanne, afin de ralentir la vitesse des véhicules à l'approche du préau.

- Carrefour surélevé

Un carrefour surélevé est prévu au niveau du croisement du ch. de la Chavanne et du ch des Choulaïres, afin de ralentir la vitesse des véhicules à l'approche du carrefour et du préau du collège.

- Trottoir

Un trottoir franchissable est prévu depuis le ch. des Choulaïres jusqu'à environ 40 mètres de la rue du Village séparé de la route par des pavés légèrement inclinés ; il doit faciliter la délimitation entre les modes de transport doux, les piétons et les véhicules. Pour cette réalisation, la Municipalité doit devenir propriétaire d'une bande de terrain d'environ 1,5 mètres sur une parcelle privée.

- Marquage

Sur les 40 derniers mètres avant l'arrivée sur la rue du Village, le chemin ne pouvant être élargi par un trottoir, un marquage de couleurs est prévu. Notons également que le rétrécissement de la chaussée est de nature à ralentir la circulation à l'approche du carrefour.

- Remplacement des candélabres

Quatre points lumineux existent actuellement, fixés sur des poteaux en bois. Les travaux permettront d'enterrer l'électricité ainsi que les tubes d'éclairages publics et de poser quatre nouveaux mâts.

### **2.3. Mise en place sur le ch. de la Combe**

- Ralentisseur

Un ralentisseur est prévu à l'Est du collège de la Combe, afin de ralentir la vitesse des véhicules à l'approche du collège.

- Carrefour surélevé

Un carrefour surélevé est prévu au niveau du croisement du Ch. de la Combe et du Ch. des Choulares afin de ralentir la vitesse des véhicules à l'approche du carrefour. Il permettra de sécuriser la circulation pour les deux roues ainsi que pour la dépose des écoliers.

- Trottoir

Un trottoir franchissable est prévu depuis le ch. des Choulares jusqu'à environ 20 mètres de la rue du Village. Il sera séparé de la route par des pavés légèrement inclinés, il doit faciliter la délimitation entre les modes de transport doux, les piétons et les véhicules. Pour cette réalisation, la Municipalité doit devenir propriétaire d'une bande de terrain d'environ 1,5 mètres sur une parcelle privée.

- Marquage

Sur les 20 derniers mètres avant l'arrivée sur la rue du Village, le chemin ne pouvant être élargi par un trottoir, un marquage de couleur est prévu. Notons également que le rétrécissement de la chaussée est de nature à ralentir la circulation à l'approche du carrefour.

- Eclairage public

Deux candélabres éclairent actuellement une partie du ch. de la Combe. Les travaux permettront la mise en place d'un candélabre supplémentaire.

### **2.4 Eclairage public ch. des Choulares**

Actuellement 2 candélabres éclairent une partie du ch. des Choulares ; ils ont été déposés durant les travaux du collège de la Combe et seront réaffectés ailleurs. Quatre nouveaux candélabres (identiques) permettront d'améliorer l'éclairage public de ce chemin.

### **2.5 Aménagement sur la rue du Village**

Une traversée piétonne sera aménagée à la hauteur du chemin du Four afin de sécuriser la traversée des écoliers venant du chemin du Four.

## **3. Descriptif et coût des travaux**

Les coûts sont basés sur des devis détaillés, ils pourront légèrement varier lors du retour des soumissions définitives ; un appel sera effectué auprès de plusieurs entreprises.

Le projet et le suivi de chantier seront assurés par le technicien communal et ponctuellement par un bureau d'ingénieur ou de géomètre, notamment pour les relevés. L'économie estimée sur le poste honoraires est d'environ Fr. 50'000.- (15.6% du coût des travaux).

Dossier de mutations et emprises calculé à Fr. 50.-/m2	Fr.	22'750
Travaux de génie civil :	Fr.	362'294
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation chantier</li> <li>• Fouille et transport de déblais</li> <li>• Fourniture et transport matériaux</li> <li>• Trottoirs</li> <li>• Ralentisseurs et revêtement bitumineux</li> <li>• Canalisations pour les eaux claires et grilles de surface</li> </ul>		
Barrière	Fr.	12'000
Signalisations et marquages routiers :	Fr.	55'093
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marquage de surface au sol</li> <li>• Signalisation verticale</li> <li>• Totem et bac à plantes</li> </ul>		
Honoraires selon les coûts des travaux	Fr.	.-
Honoraires selon le temps consacré (mandats)s coûts des travaux	Fr.	10'000
Eclairage public :	Fr.	28'702
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépose des anciens mâts</li> <li>• Fourniture et tirage des câbles, mise en terre de l'alimentation</li> <li>• Remplacement de 5 mâts et pose d'un nouveau point lumineux de type luminaires « vieux marché »</li> <li>• Mise en place de 4 mâts au ch. des Choulares</li> </ul>		
divers et imprévus		5'000
Total sans TVA	Fr.	495'839
TVA	Fr.	37'684
Pour arrondir		477
TOTAL	Fr.	534'000

### **3.1 Charges de fonctionnement**

Considérant que le solde du fond de réserve sécurité (9282.07) de Fr. 88'228.85 a été déposé au crédit de la réserve en attente d'affectation (9282.07), la Municipalité propose d'amortir partiellement l'investissement prévu à hauteur de Fr. 351'000.- par ce dernier. Le solde de Fr. 183'000.- pourra ainsi être amorti sur 10 ans. Dès lors, dès 2009 au plus tôt, en fonction de la réception des factures et décomptes finaux, les charges de fonctionnement devraient évoluer à la hausse pour couvrir le

solde du coût d'investissement de la manière suivante :

- |   |    |          |
|---|----|----------|
| • Amortissement                                       | Fr | 18'300.- |
| • Charge d'intérêt sur la base de 4 % de Fr 183'000.- | Fr | 7'320.-  |

L'éventail relativement large des investissements à réaliser, a incité la Municipalité à ne pas amortir la totalité de l'investissement.

## 4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis n° 21/2007 de la Municipalité du 4 juin 2007;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **Le Conseil communal de Cugy VD décide :**

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 534'000.- destiné à l'aménagement routier aux alentours du complexe scolaire au lieu-dit « Derrey le Motty »;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt ;
- d'amortir la somme de Fr. 351'000.- par le fond 9282.12, réserve en attente d'affectation et d'amortir le solde sur une durée de 10 ans.

Annexes : - Plan des aménagements

LA MUNICIPALITE

Adopté en séance de Municipalité le 4 juin 2007